

La rentrée des classes est fixée au : **02 Septembre 2021 selon les classes suivantes :**

<p>9h30:</p> <p>2nde BAC A.S.S.P. (Accompagnement Soins et Services aux Personnes) 2nde BAC M.R.C. (Métiers Relations aux Clients) 2nde BAC A.E.P.A (Animation Enfance et Personnes Agées)</p>	<p>10h :</p> <p>3^{em}e Prépa des Métiers 1^{ere} CAP EPC Tle CAP EPC</p>
---	---

<p>10h30 :</p> <p>Term BAC Vente/Commerce Term BAC Métiers Accueil. Term BAC SPVL Term BAC ASSP</p>	<p>11h:</p> <p>1^{ere} BAC Métiers de la Vente et du Commerce 1^{ere} BAC Métiers de l'Accueil 1^{ere} BAC AEPA 1^{ere} BAC ASSP</p>
---	--

Le lycée est ouvert tous les jours à partir de 7H30.

Le matin, les professeurs principaux accueilleront les élèves dans leurs classes respectives. Pour la première journée, les élèves ont seulement besoin de stylos, cahier de brouillon et cahier de textes. L'emploi du temps de chaque section est donné aux élèves le jour de la rentrée et s'appliquera dès l'après-midi.

Horaires de cours :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h05 à 11h45 et 13h10 à 16h50
 Mercredi : 8h à 11h45

Réunion de rentrée pour les classes de :

- Classes de : 3^{eme} Prépa des Métiers, 1^{ere} CAP EPC et les 2ndes BAC Pro : **Mardi 07 septembre à 17h30**
- Classes de : 1^{eres} et Tles BAC BAC Pro et Term CAP EPC : **Jeudi 09 septembre à 17h30**

Les certificats de scolarité seront remis en mains propres aux parents ce jour-là ainsi que les codes pronote.

1. Les régimes

Le choix du régime est définitif au 10 septembre 2021. Une seule modification par an sera acceptée et ne pourra être effectuée qu'au début d'un mois.

- Demi-pensionnaire :6,30 €/par jour : le repas est fourni à l'élève, il aura la possibilité de choisir ce qu'il va manger par une précommande, une semaine à l'avance. La société "Convivio" est chargée de la fourniture des repas. Un contrôle des présences est bien entendu effectué.

- Foyer externé : l'élève est externe, il sera autorisé à sortir tous les midis. Il s'acquitte des 138€ de redevance pour le foyer où il pourra déjeuner occasionnellement, aucun contrôle de présence ne sera effectué.

- Foyer : l'élève n'est pas autorisé à quitter le lycée sur la pause méridienne. La présence au foyer sera contrôlée, l'élève accèdera au foyer selon un planning établi. Il s'acquitte des 138€ de redevance pour le foyer.

La redevance du foyer est une redevance annuelle qui en aucun cas ne peut se décompter mensuellement.

- Externe

2. Livres scolaires :

Un chèque de caution de 100 € est demandé en contrepartie de la remise des manuels scolaires pour toutes les classes, sauf les 3eme.

Merci de confier à vos enfants, si vous ne l'avez pas encore donné, le chèque de caution pour qu'ils puissent recevoir leurs livres **le jour de la rentrée.**

3. La tenue pour venir en classe :

En cours, en permanence, au C.D.I., les élèves doivent enlever les manteaux, blousons, gants, coiffures diverses....

La tenue vestimentaire doit être propre et sans excentricité, sans aspect provocateur.

La tenue sportive utilisée en E.P.S **ne doit pas être portée pendant les autres cours.**

Il ne sera pas toléré de tenue ou signe pouvant manifester une volonté de manipulation ou de prosélytisme.

Le Chef d'établissement se réserve le droit d'interdire toute tenue non adaptée au caractère propre de l'établissement.

Les tenues professionnelles (blouses...) sont obligatoires et seront maintenues en état de propreté.

Le port de couvre-chef (sauf pour raison médicale) est interdit dans l'établissement.

Les bonnets, casquettes, capuches et écouteurs doivent être retirés à l'intérieur des locaux.

Sont rigoureusement interdits : brassières, shorts, pantalons et jeans déchirés et troués, joggings ou survêtements à usage sportif, décolletés provocants, jupes trop courtes ou trop longues, les vêtements à connotation ethnique ou religieuse, les sous-vêtements restent invisibles.

Les piercings, écarteurs et tatouages doivent être discrets et en aucun cas être source de danger.

Les coiffures devront être adaptées au monde professionnel.

L'équipe d'encadrement se réserve le droit de renvoyer à son domicile tout élève dont il réproverait la tenue.

Pour toutes les classes, une journée par semaine, le port d'une tenue professionnelle sera exigé. Celle-ci sera définie par section et la liste sera portée sur la liste de fournitures à la rentrée.

4. E.P.S. : Seul un certificat médical peut dispenser l'élève de la pratique de l'activité sportive.

5. Divers :

La liste des fournitures, les dates de stage sont consultables également sur le site du lycée : www.couasnon.com.

Bienvenue à tous.

La Directrice

I. ROCABOY

37 rue de Moronval 28100 DREUX

Tél. : 02 37 42 29 93

Secretariat.decouasnon@wanadoo.fr